



Titularisation apres plusieurs cdd

Par **flo**, le **30/04/2010** à **06:46**

Bonjour,rnJ'ai effectué un CDD de 8 mois au RSI et la je termine un CDD de 5,5 mois à la CRAM. La convention collective des organismes de securité sociale dont je depend prevoit la titularisation apres 6 mois dans un ou plusieurs organismes (article 17). Le service RH ne souhaite pas discuter du sujet et semble ne pas vouloir appliquer la convention. Que dois je faire ? Merci

Par **edith34**, le **30/04/2010** à **12:24**

bonjour,rnrnil faut se syndiquer pour faire valoir vos droits !rnun cdd peut être transformé en cdirnnpour tout savoir sur le cdd :rnhttp://www.fbis.net/cdddroit.htm

Par **flo**, le **01/05/2010** à **06:23**

Mais n'est ce pas une obligation pour un employeur d'appliquer la convention collective ?
Quand on signe un contrat de travail il y a des droits et des devoirs pour les deux parties avec une obligation de respect ?